



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DU GARD

ARRONDISSEMENT
DE NIMES

MAIRIE
SAINT PAULET DE CAISSON

Nombre de membres
En exercice..... 19
Nombres de membres
Présents17
Nombres de procurations
.....2
Nombre de suffrages
exprimés.....19

Envoyé en préfecture le 10/03/2023

Reçu en préfecture le 10/03/2023

Publié le

ID : 030-213002900-20230309-090308-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE
SAINT PAULET DE CAISSON
N° 09-03-08

L'an deux mille-vingt-trois et le neuf mars à 19 heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué en date du 03 mars 2023, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christophe SERRE, Maire.

PRESENTS : M. SERRE C., Mme GRANIER A., M. CARON P., Mme FERNANDEZ B., M. DARBEILLE M., Mme GARCIA E., M. FABRE E., M. BOUCHET C., Mme FAUVELET C., M. HAVERLAND O., M. GAS T., M. ROUMEGUE A., Mme LOPEZ C., Mme GRIMA I., Mme AUDIBERT L., Mme COTRONEO D., M. GOURLAY J..

ABSENTS : M. CELLE J-M. (procuration à Mme GARCIA E.), Mme CANDEL S. (procuration à Mme GRANIER A.).

SECRETARE DE SEANCE : Mme Béatrice FERNANDEZ

DENOMINATION « CHEMIN DE BRUNETTE »

Monsieur le Maire précise qu'il appartient au conseil municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues et aux places publiques.

Monsieur le Maire informe que dans le cadre des travaux d'urbanisation du quartier Font de Brunette (projet d'une halle polyvalente, construction de deux habitations, projets de lotissements à venir) il est prévu d'aménager le chemin rural entre le chemin de la Plane et le chemin de la Chapelle Sainte-Agnès en voirie communale.

Il est proposé au conseil municipal de donner la dénomination « Chemin de Brunette ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ADOpte** la dénomination « Chemin de Brunette »
- **AUTORISE** le Maire à prendre toute décision, à signer tout acte ou document tendant à rendre effective cette décision.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an sus dits
Pour extrait conforme.
Certifié exécutoire par transmission
en préfecture le 10/03/2023

Le Maire,

Christophe SERRE